

**ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES**

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du prochain budget fédéral

PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES (ANEL)

AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Juillet 2024

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

- **Recommandation 1** : Que le gouvernement hausse de manière pérenne le financement du Fonds du livre du Canada pour bonifier les programmes réguliers d'appui aux éditeur·trice·s et aux organismes.
- **Recommandation 2** : Que le gouvernement hausse le financement du Conseil des arts du Canada pour mieux soutenir l'édition littéraire canadienne.
- **Recommandation 3** : Que le gouvernement modifie la Loi sur le droit d'auteur pour favoriser des solutions de mise en marché permettant la rémunération équitable des créateur·trice·s et des ayants droit.

INTRODUCTION

Regroupant la majorité des maisons d'édition canadiennes francophones, l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) représente et soutient ses membres afin de favoriser la santé de l'édition québécoise et franco-canadienne ainsi que le rayonnement du livre et des créateur·trice·s à l'échelle nationale et internationale. L'ANEL prône la liberté d'expression, le respect du droit d'auteur et l'accès universel au livre comme outil d'apprentissage. Elle adhère aux principes d'inclusion et d'équité. Elle entretient avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème du livre des liens de coopération et de collaboration.

Les membres de l'ANEL sont des entreprises éditoriales canadiennes de toutes tailles, établies principalement au Québec, en Ontario, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick. Avec quelque 6000 titres francophones de tous genres publiés annuellement en formats audio, numérique ou papier, le volume de l'édition francophone canadienne est comparable à celui de la France et de l'Allemagne au prorata de leur population.

Les maisons d'édition francophones assurent, avec leurs homologues anglophones, la publication de 80 % des nouveaux titres d'auteur·trice·s canadien·ne·s, qui enrichissent notre culture, l'éducation et le savoir-faire des Canadien·ne·s. Elles participent annuellement à une industrie de 1,5 milliard de dollars¹ soutenant directement 9570 emplois².

Maillon central de l'écosystème du livre, les éditeur·trice·s entretiennent des relations d'affaires avec les auteur·trice·s, les traducteur·trice·s, les imprimeurs, les distributeurs, les diffuseurs, les librairies, les bibliothèques, sans oublier les lecteur·trice·s. Ils publient des livres lus par les élèves partout au pays, qui façonnent leur présent et leur avenir. Alors que l'on accorde une attention à la réconciliation avec les peuples autochtones, à l'équité et à l'inclusion ou à la lutte contre les changements climatiques, offrir une perspective canadienne aux lecteur·trice·s du monde entier est primordial. En élaborant des livres et des ressources éducatives de qualité, l'industrie canadienne du livre joue ce rôle fondamental.

L'édition canadienne francophone n'a rien à envier à la production étrangère : elle a acquis ses lettres de noblesse en se démarquant par son audace et sa diversité. Cependant, la petitesse de son marché intérieur, les faibles compétences en lecture d'une partie de la population³ et la concurrence avec l'importante offre européenne francophone font d'elle

¹ Statistiques Canada. « [L'industrie de l'édition du livre, 2020](#) », [En ligne].

² Patrimoine canadien. [Évaluation du FLC 2012-2013 à 2017-2018](#), [En ligne].

³ Selon l'Institut de la statistique du Québec, chez les Québécois de 16 à 65 ans, une personne sur cinq a des capacités limitées à traiter l'information. De plus, 19 % éprouve des problèmes de littératie. Source : [Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clefs pour relever les défis du XXIe siècle](#). (2015), [En ligne].

une industrie fragile. En outre, les maisons d'édition canadiennes sont aujourd'hui confrontées à des enjeux majeurs — mentionnons la hausse des frais de production⁴, la stagnation du marché, l'engagement à maintenir des prix de vente accessibles et concurrentiels malgré l'inflation et les faibles marges des éditeur·trice·s.

Plus encore, le secteur du livre continue de subir les contrecoups d'une législation sur le droit d'auteur présentant des exceptions inusitées et mal interprétées, qui appauvrissent inégalement ses ayants droit, en particulier dans le contexte de l'éducation. Depuis 2012 seulement, les ayants droit ont perdu plus de 200 millions de dollars en revenus de licences en raison de cet encadrement juridique problématique⁵.

Malgré cela, les éditeur·trice·s font preuve de résilience, rivalisent de créativité, publient une variété d'œuvres reflétant la diversité de la population canadienne, expérimentent des stratégies de marketing novatrices et réinventent leurs approches commerciales au Canada et à l'étranger. Leurs efforts ne peuvent toutefois se déployer pleinement, car l'investissement du gouvernement fédéral est insuffisant pour soutenir ce secteur culturel en évolution.

Pour protéger l'industrie canadienne du livre et lui permettre de prospérer, le gouvernement doit urgemment bonifier de manière pérenne l'appui aux maisons d'édition et améliorer l'encadrement législatif de ses ayants droit.

⁴ Selon nos indications, les coûts d'impression ont augmenté de plus de 30 % à 40 % depuis 2020, sans oublier l'augmentation importante des frais d'emballage et d'expédition.

⁵ *Publishing Perspectives*, "[Rights Edition: Canada's Crisis Triggers Downsizing at Access Copyright](#)", 14 juillet 2023., [En ligne].

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Que le gouvernement hausse de manière pérenne le financement du Fonds du livre du Canada pour bonifier les programmes réguliers d'appui aux éditeurs et aux organismes.

Le Fonds du livre du Canada (FLC) a fait ses preuves en s'appuyant sur la commercialisation des œuvres canadiennes, mais il ne peut plus répondre adéquatement aux besoins de l'industrie sans une augmentation significative.

Le gouvernement a annoncé l'an dernier une augmentation temporaire du financement du Fonds du livre du Canada — un pas encourageant pour le secteur —, mais il n'en demeure pas moins que cet investissement ne représente qu'une fraction de la hausse de 50 % promise par le Parti libéral du Canada en 2022-2023⁶. Cet engagement avait d'ailleurs été confirmé en décembre 2021 par le premier ministre, qui demandait au ministre du Patrimoine canadien d'accroître les principaux programmes d'appui à la création littéraire et à l'édition, dont ceux du Fonds du livre du Canada.

Un investissement accru dans l'infrastructure essentielle qu'est le FLC permettra de maintenir la compétitivité et la croissance du livre canadien notamment par :

- le maintien et la création d'emplois;
- le versement de meilleures avances sur redevances aux écrivain-e-s;
- l'impression et la distribution locale de publications.

L'investissement mobilisera aussi de nouveaux publics par :

- l'expérimentation de stratégies de vente et de marketing novatrices améliorant la découvrabilité du livre canadien;
- l'accroissement d'investissements dans des formats variés, y compris l'offre commerciale de livres numériques, audio et accessibles pour les lecteur·trice·s ayant une déficience perceptuelle;
- l'augmentation d'activités d'exportation promouvant la littérature canadienne à l'étranger et générant plus de revenus au Canada.

⁶ Le budget annuel permanent du FLC est de 38,4 M\$. 50 % d'augmentation représente un investissement judicieux de 19,2 M\$.

L'investissement s'inscrira également en faveur d'une société plus inclusive et démocratique en permettant aux maisons d'édition de :

- publier plus de livres d'écrivain·e·s de la diversité et autochtones;
- mettre en place des stratégies écoresponsables pour optimiser et réduire l'empreinte environnementale de l'industrie.

Recommandation 2 : Que le gouvernement hausse le financement du Conseil des arts du Canada pour mieux soutenir l'édition littéraire canadienne

Les composantes « Éditeurs littéraires » et « Projets d'édition littéraire » du volet Appuyer la pratique artistique du Conseil des arts du Canada (CAC) financent les éditeur·trice·s de livres engagé·e·s « au développement et à la promotion d'écrivain·e·s littéraires et d'artistes canadiens à travers le processus d'édition ». Les résultats des derniers concours ont cependant démontré que le budget du Conseil des arts du Canada est aujourd'hui insuffisant pour soutenir adéquatement l'édition littéraire canadienne, dont, notamment, les entreprises éditoriales émergentes.

Seules deux nouvelles maisons d'édition, une francophone et une anglophone, ont été admises à la composante « Éditeurs littéraires ». Une dizaine d'éditeur·trice·s doivent attendre trois ans avant de tenter d'obtenir une des subventions de base pluriannuelles qu'offre cette composante essentielle à la pérennité des entreprises littéraires.

En conséquence, une cinquantaine de maisons d'édition ont présenté une demande dans la composante « Projets d'édition littéraires »; mais seulement 37 % d'entre elles ont reçu une subvention de 30 000 \$ ou moins. Nombre de maisons d'édition répondant adéquatement aux critères du programme et ayant reçu des évaluations positives de leurs pairs sont aujourd'hui laissées pour contre par le Conseil des arts du Canada, faute de financement suffisant. Parmi ces entreprises éditoriales, certaines ont publié des titres qui ont été récompensés au Canada comme à l'étranger et jouissent d'une grande reconnaissance pour la qualité de leur travail. Sans appui du Conseil des arts du Canada, des éditeur·trice·s émergent·e·s se trouvent souvent dans l'obligation d'occuper un autre emploi en parallèle. Trop peu arrivent à vivre uniquement de leurs activités d'édition.

L'ANEL demande donc une hausse du financement du CAC pour :

- permettre à de nouvelles maisons d'édition d'être soutenues, dès l'an prochain, dans la composante « Éditeurs littéraires », qui offre des subventions de base;
- bonifier les aides octroyées aux bénéficiaires actuel·le·s de la composante « Éditeurs littéraires »;
- permettre à un plus grand nombre de maisons d'édition d'être soutenue dans la composante « Projets d'édition littéraire ».

Il s'agirait de concrétiser l'engagement énoncé dans la lettre de mandat de la ministre du Patrimoine canadien d'offrir un soutien adéquat aux éditeur·trice·s et aux créateur·trice·s canadien·ne·s en augmentant le financement du CAC.

Recommandation 3 : Que le gouvernement modifie la *Loi sur le droit d'auteur* pour favoriser des solutions de mise en marché permettant la rémunération équitable des ayants droit.

Une révision de la *Loi sur le droit d'auteur* est nécessaire pour mettre un terme aux interprétations arbitraires de ses dispositions sur l'utilisation équitable dans le secteur de l'éducation et aux dommages sans précédent qui en découlent.

Dans ce dossier important, la décision de la Cour suprême du Canada dans *Access Copyright c. Université York* n'a pas clarifié les dispositions en cause : elle a plutôt encouragé certains utilisateur·trice·s à repousser injustement les limites de celles-ci. L'inaction du gouvernement dans ce dossier est incompréhensible pour les ayants droit, qu'ils soient écrivain·ne·s, illustrateur·trice·s ou éditeur·trice·s.

L'ANEL presse donc le gouvernement de corriger le tir et d'offrir un cadre réglementaire protégeant plus adéquatement ses titulaires de droits d'auteur et encourageant la création, l'innovation et l'utilisation du contenu canadien de manière efficace, juste et rentable.

À cette fin, l'ANEL recommande que :

- la Loi sur le droit d'auteur soit modifiée pour préciser que les tarifs approuvés par la Commission du droit d'auteur sont opposables aux auteur·trice·s de contrefaçons d'œuvres protégées assujetties à un tarif;
- l'utilisation équitable à des fins éducatives ne s'applique que lorsqu'une œuvre n'est pas disponible sur le marché via son éditeur ou une société de gestion;
- des dommages-intérêts préétablis adéquats soient accordés à toutes les sociétés de gestion des droits d'auteur.

Il est nécessaire que la législation canadienne encourage l'offre légale et responsabilise tous les acteurs de son marché, en commençant par ceux de l'éducation. Elle doit s'harmoniser avec les tendances mondiales en la matière afin que nos auteur·trice·s et nos éditeur·trice·s puissent rivaliser avec ceux des autres pays.

Par ailleurs, lors des consultations sur l'intelligence artificielle et le droit d'auteur, l'ANEL a rappelé que le Canada ne doit surtout pas introduire à la Loi sur le droit d'auteur d'exception ou d'exonération permettant de reproduire ou de s'approprié autrement, sans autorisation, les œuvres protégées afin de faciliter l'IA générative que ce soit sa création, son exploitation ou les produits et services qui en découlent. Au contraire, le Canada doit encourager le marché naissant d'octrois de licence pour activités de fouille de textes et données (FTD) en exigeant des développeurs de systèmes d'IA de tenir des registres et de divulguer les contenus protégés par le droit d'auteur utilisés pour la formation de leurs systèmes⁷.

⁷ ANEL. [Mémoire de l'ANEL à l'occasion de la consultation sur le droit d'auteur à l'ère de l'intelligence artificielle générative d'Innovation, Sciences et développement économique](#), janvier 2024, [En ligne].

CONCLUSION

L'ANEL exhorte le gouvernement à respecter ses engagements et à assumer ses responsabilités envers le milieu du livre canadien pour lui permettre de continuer à contribuer significativement à l'économie, à la culture, à l'éducation, au savoir-faire et à l'enrichissement humain. Ce soutien additionnel est passé du stade de l'urgence à celle de nécessité critique.